

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 12 décembre 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 6 décembre 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Isabelle DELEPINE, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Claude LEGOUY, Juliette CELESTIN, pouvoir à Catherine LECOMTE, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

**DEL 2023-12-12
BUDGET GENERAL
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2024**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéas 3 et 4, qui dispose que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que le quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, s'élève à : 1.756.241,91 € (961.241,90 € hors Autorisations de programme).

Considérant que cette procédure des ouvertures de crédit permet d'engager et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Considérant que la Commune adopte la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, les imputations budgétaires sont précisées pour les 2 nomenclatures, les crédits de 2023 en M14 servant de base de calcul aux montants autorisés.

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de **575.700 €** pour le budget général :

Opération-chapitre	Nature M14	Nature M57	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
100	21318	21318	Constructions-autres bâtiments publics	65.000
100	2188	2188	Autres immobilisations corporelles	10.000
Total 100 : Bâtiments				75.000
101	21318	21318	Constructions-autres bâtiments publics	40.000
101	2188	2188	Autres immobilisations corporelles	10.000
Total 101 : Sports				50.000
102	21318	21318	Constructions-autres bâtiments publics	55.000
102	2188	2188	Autres immobilisations corporelles	5.000
Total 102 : Culture				60.000
103	21312	21312	Constructions-bâtiments scolaires	70.000
103	2188	2188	Autres immobilisations corporelles	15.000
Total 103 : Ecoles				85.000
104	21538	21538	Autres réseaux	5.000
104	21578	215738	Autre matériel et outillage de voirie	25.000
Total 104 : Eclairage public et réseaux				30.000
105	2031	2031	Frais d'études	10.000
Total 105 : Etudes				10.000
106	2051	2051	Concessions et droits similaires	5.000
106	2183	21838	Matériel informatique	17.000
Total 106 : Informatique				22.000
107	21318	21318	Constructions-autres bâtiments publics	3.700
Total 107 : Logements				3.700
108	2188	2188	Autres immobilisations corporelles	35.000
Total 108 : Matériels et véhicules				35.000
109	2116	2116	Cimetières	38.000
109	2151	2151	Travaux	30.000
109	21578	215738	Signalisation	32.000
Total 109 : Voirie et espaces verts				100.000
111	21312	21312	Constructions-bâtiments scolaires	25.000
111	21318	21318	Constructions-autres bâtiments publics	35.000
Total 111 : Economies d'énergie				60.000
117	21318	21318	Constructions-autres bâtiments publics	10.000
Total 117 : Mise en accessibilité				10.000
118	2158	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15.000
Total 118 : Vidéosurveillance				15.000
120	2041582	2041582	Bâtiments et installations	10.000
Total 120 : Très haut débit				10.000
4581		4581	Opérations pour compte de tiers	10.000
Total comptes 45				10.000
Total général (hors AP/CP)				575.700

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231212-DEL2023-12-12-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur des montants précisés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 12 décembre 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 15 DEC. 2023

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231212-DEL2023-12-12-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023